

était de 20 fr. par semestre pour l'école primaire supérieure de filles, et, suivant la fortune des parents, de 15, 20 et 25 fr. par semestre pour l'école des garçons.

Notes pour le résultat général: 4 n^{os} 2 et 2 n^{os} 3.

Traitements du personnel enseignant.

| Revenus. | Instituteurs. | Institu- trices religieuses. | Total. |
|--------------------------|---------------|------------------------------------|--------|
| Traitements communaux.. | 8800 | 6050 | 14850 |
| Supplém. de traitement.. | 2750 | — | 2750 |
| Primes de brevet..... | 900 | 1400 | 2300 |
| Indemnités de logement.. | 1500 | 325 | 1825 |
| Total fr. | 13950 | 7775 | 21725 |

Indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux (Eich 100, Hollerich et Luxembourg 150 fr. par école) 800 fr.

Dépense totale... 22525 fr.

Les institutrices de l'école primaire supérieure de Luxembourg recevaient en traitement communal la somme de 4000 fr.; les 3 instituteurs touchaient chacun une indemnité de logement de 500 fr., l'institutrice de Hollerich avait une indemnité de logement de 325 fr.

b) Écoles primaires supérieures privées.

1^o Le pensionnat de Ste-Sophie comprenait:

a) des cours supérieurs, divisés en 4 sections, préparant au brevet luxembourgeois provisoire, avec 18 élèves;

b) des cours de perfectionnement, parallèles aux précédents, destinés à donner une éducation générale, avec 5 élèves;

c) des cours spéciaux préparatoires aux brevets français, avec 26 élèves;

d) un cours de ménage, avec 10 élèves;